



le 11 février 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

2010, année internationale de la Biodiversité, Grenelle de l'Environnement,...

**Les agents de l'Environnement réclament une reconnaissance à la hauteur de
leurs missions !**

**Mécontents des réponses du MEEDDM, les agents de l'Environnement iront
déposer leurs commissions, cartes de services et armes dans toutes les
Préfectures les mardis matins 16, 23 février et 2 mars 2010 (*), une première
dans l'histoire de la Protection de la nature en France !**

La France prend des engagements pour :

- Stopper la perte de la biodiversité animale et végétale,
- Restaurer et maintenir ses capacités d'évolution,
- Retrouver une bonne qualité écologique de l'eau,
- Assurer son caractère renouvelable dans le milieu naturel,
- Compléter les connaissances sur les espèces et les milieux.

Les lois et les règlements en matière de biodiversité sont nombreux et complexes, les protocoles d'acquisition de données sur les espèces et leurs milieux aussi !!

Les personnels présents sur le terrain pour assurer le respect des réglementations (espaces naturels, eau, faune, flore, chasse, pêche, ...), le recueil des données, le conseil aux élus et socioprofessionnels, la préservation des espaces protégés existent ;

Ce sont les :

AGENTS TECHNIQUES ET TECHNICIENS DE L'ENVIRONNEMENT

Affectés respectivement : à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage –ONCFS, à l'Office National de l'Eau et des milieux Aquatiques – ONEMA, dans les Parcs Nationaux et l'Agence des Aires Marines Protégées. Leur travail consiste en particulier en une police technique spécialisée qui combine la connaissance de terrain, l'expertise, et la police judiciaire permettant un respect de la réglementation dont l'objectif est la préservation de la biodiversité.

Tout ceci dans un seul but : la bonne application des politiques publiques mise en place par la France sous l'influence de l'Europe pour la préservation des espèces, des espaces et des milieux naturels.

Ils sont présents sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer, 24h/24, 7j/7, ils sont motivés et passionnés par leurs métiers, leurs compétences et leur travail sont régulièrement salués par les autorités de l'Etat.

Mais ce même Etat, qui reconnaît la légitimité de leurs revendications actuelles, refuse de les entendre malgré leurs demandes insistantes.

Ils revendiquent la revalorisation des grilles indiciaires, la requalification de leurs postes à hauteur des missions qui leur sont demandées, la reconnaissance de la pénibilité...

Depuis le 15 janvier, ils ont lancé un mouvement national de mobilisation.

Le 04 février plus de 1100 personnels de l'Environnement étaient rassemblés devant toutes les préfectures de région tandis qu'une délégation était reçue dans les locaux du MEEDDM. Or les personnels ont été confrontés à des propositions qui ne corrigent en rien les injustices liées au manque de reconnaissance de leur métier. Ils sont contraints de constater que le ministère n'a pas pris la réelle mesure de leur travail et des missions d'intérêt public qu'ils mènent chaque jour.

Les agents techniques et techniciens de l'Environnement ont donc décidé de renforcer leur mouvement qui se traduit par :

- Effectuer sur le terrain uniquement des missions de reconnaissance et contact (aucun contrôle),
- La rétention des données administratives et celles relatives aux protocoles techniques,
- Le boycott des réunions avec les administrations.

Le mardi matin 16, 23 février et 2 mars 2010 (*), les agents techniques et techniciens de l'Environnement de l'ONCFS, de l'ONEMA et des Parcs nationaux se rendront dans les Préfectures des départements afin d'y déposer leurs cartes de services et de commissionnement, les clés de leurs armes de service seront également remises. C'est une **première dans toute l'histoire de la Protection de la Nature en France**, alors que nous sommes dans l'année internationale de la biodiversité et que nous fêtons les 50 ans des Parcs nationaux en France.

Contacts nationaux :

FSU : Laurent FAURE 06 07 01 14 05

UNSA : Eric GOURDIN 06 08 57 72 62

CGT : Francis COMBROUZE 06 43 60 53 72

CGC : Pierre BROS 06 73 76 95 06

(*) : La date correspond respectivement aux zones scolaires C, B et A